



> Grille tarifaire : **ASSOCIATIONS et COLLECTIVITES PUBLIQUES**

Liaison <i>entretien</i>	Liaison supérieure <i>Réunion formation tables rondes</i>	Conférence <i>Discours officiel visite culturelle</i>
65 € /h	75 € /h	85 € /h

**Tarifs HT  
(TVA : 20%)**

> **Frais annexes**

Péage autoroute : frais réels.

Frais kilométriques : 0,50€/km

Temps de préparation : 25€/h. En fonction de la spécificité de la prestation un temps de préparation peut être nécessaire.

Repas : 13,50€TTC/repas. Les frais de repas peuvent être facturés au cours d'une prestation à la journée avec impossibilité à l'interprète de retourner à son domicile.

Immobilisation : une immobilisation sera facturée selon la durée du trajet et/ou de l'immobilisation sur place.

> **Conditions**

Si annulation moins de 2 jours ouvrables avant, la prestation sera due (5 jours pour les prestations de niveau conférence).

La première heure entamée est due, puis facturation à la demi-heure.

En fonction du type de prestation et de sa durée, une intervention à plusieurs interprètes est nécessaire (binôme, trinôme etc). Pour les demandes de niveau conférence, deux interprètes minimum sont nécessaires. Sur une prestation de deux heures si l'interprète est seul, il prendra une pause de 10 min au bout d'une heure.

> **Majoration**

- Tarif normal (voir grille tarifaire) : 8h à 18h.

- + 25% : 6h à 8h – 18h à 22h - samedis.

- + 50% : 22h à 8h – dimanches - jours fériés.

> **Captation, diffusion**

L'interprète est propriétaire de sa prestation. Toute captation de la prestation se fera avec accord préalable de l'interprète et sera soumis à tarification. La diffusion sera cadrée dans un document signé.